Image not found or type unknown

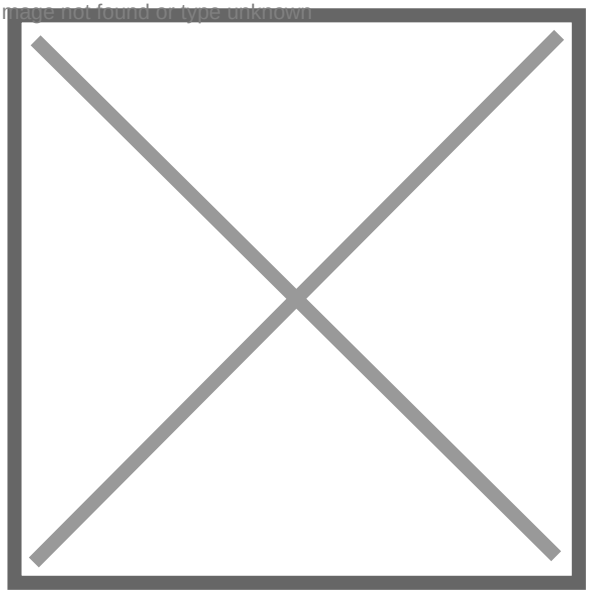

Rectification credit impot

Par **chevalier123**, le **14/04/2008** à **09:42**

les impots me redemande la somme de1850 euros qu'il m'avait versé l'année derniere pour l'acquisition d'une pompe à chaleur car celle-ci n'a pas été posé par l'entreprise.
je trouve inadmissible qu'il nous ai versé cet argent et qu'il nous l'a redemande maintenant.
que puis-je faire ?

Par **gloran**, le **14/04/2008** à **10:56**

L' "inadmissible" est relatif. Quid du fisc qui a été abusé par une pompe jamais installé mais pour laquelle il avait consenti à des réductions d'impôts ?

Soit il y a maldonne sur les documents, vous avez la preuve que la pompe est installée, et par une entreprise (pas par soi évidemment).

Soit elle n'a pas été installée, ou a été installée dans des conditions ne donnant plus droit à la réduction (installation par vos soins au lieu d'une entreprise) : l'État est dans son droit, à vous de payer.

Par **reno_8**, le **15/04/2008** à **20:14**

c'est effectivement la triste réalité, vous avez joué mais l'état ne s'est pas fait avoir

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés